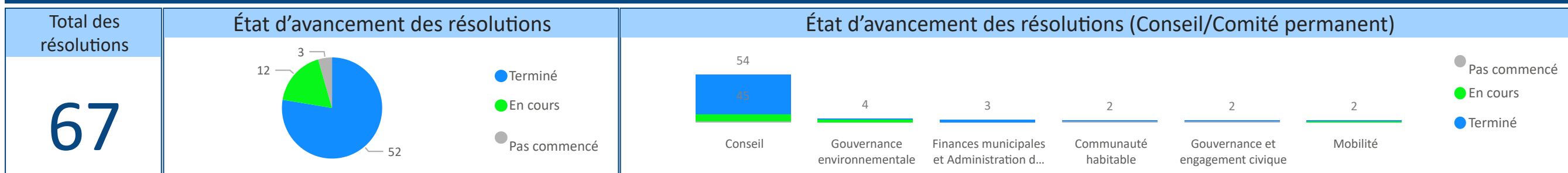


# Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023



## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	SG	En cours
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	SG	En cours
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'appropriier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	SG	En cours
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m <sup>2</sup> du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	SJ,S&RH	En cours

### LÉGENDE

SG - Services généraux   I&O - Ingénierie et Opérations   SIF - Services d'incendie de Fredericton   PPF - Force policière de Fredericton   SJ,S&RH - Services juridiques, Secrétaire et Ressources humaines  
P&A - Planification et Aménagement   L,T&PE - Loisirs, tourisme et participation communautaire

# Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
23-59	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au personnel de l'urbanisme de préparer les modifications à apporter à l'arrêté no Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, et à l'arrêté no Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton, afin de mettre en place des logements destinés aux travailleurs des centres et corridors commerciaux et que ces modifications soient examinées dans le cadre du processus habituel de modification et d'adoption des arrêtés municipaux.	P&A	En cours
23-91	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière municipale à verser la somme de 35 000 \$ pour le parrainage du 56e congrès national de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.	P&A	En cours
23-96	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'augmentation à dix (10) du nombre de membres qu'il nomme au Comité de sauvegarde du patrimoine.	P&A	En cours
23-97	IL EST RÉSOLU QUE, à la suite de l'approbation d'une entente de contribution entre The City of Fredericton et le Gouvernement du Canada pour le financement dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente d'apporter des modifications à l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, à l'arrêté Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la ville de Fredericton, et à l'arrêté Z-9, College Hill Plan municipal secondaire, afin de satisfaire aux conditions d'approbation du financement selon la résolution relative au Fonds pour accélérer la construction de logements.	P&A	En cours
23-45	IL EST RÉSOLU QUE le Comité sur la mobilité charge le personnel municipal d'élaborer et d'officialiser une nouvelle politique de modération de la circulation en secteurs résidentiels. Elle devra s'appuyer sur les principes présentés au Comité le 15 juin 2023 et tenir compte de ses commentaires. Le projet de politique devra ensuite être présenté au conseil municipal pour adoption en tant que nouvelle politique municipale.	I&O	En cours
23-66	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé d'établir une estimation des coûts annuels nécessaires à l'entretien de l'intérieur des ronds-points provinciaux dans les limites de la ville, ce qui comprendrait la coupe, l'élagage et la plantation; QUE cette estimation des coûts inclue un examen des traitements intérieurs qui pourraient être plus attrayants et plus économiques que le gazon, tels que la plantation d'arbustes à feuilles persistantes et de plantes couvre-sol. QUE le personnel soit chargé de rencontrer le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) pour renégocier l'allocation actuelle fournie à la Ville de Fredericton pour l'entretien des ronds-points désignés et autres routes et autoroutes afin de déterminer quels coûts de cette estimation peuvent être couverts; QUE le solde, quel qu'il soit après négociation, soit réintégré pour considération dans le processus budgétaire de la municipalité.	I&O	En cours
23-81	ATTENDU QUE l'aménagement projeté au 464, chemin Golf Club entraînera la disparition par démolition d'une structure vernaculaire géorgienne construite par la famille Rainsford si aucune intervention n'a lieu;  QUE la Municipalité cherche, dans la mesure du possible, à éviter la démolition des structures patrimoniales et à promouvoir une réutilisation adaptative par des organismes à but non lucratif;  IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au directeur général d'entamer des négociations en vue d'obtenir un droit de premier refus pour l'acquisition de la structure située sur le NID 01500461 en vue soit de la situer sur un terrain à bâtir loti à même le bien-fonds en question et acquis par la Ville de Fredericton, soit de la déplacer ailleurs par la Ville de Fredericton.	Bureau DG	En cours

# Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

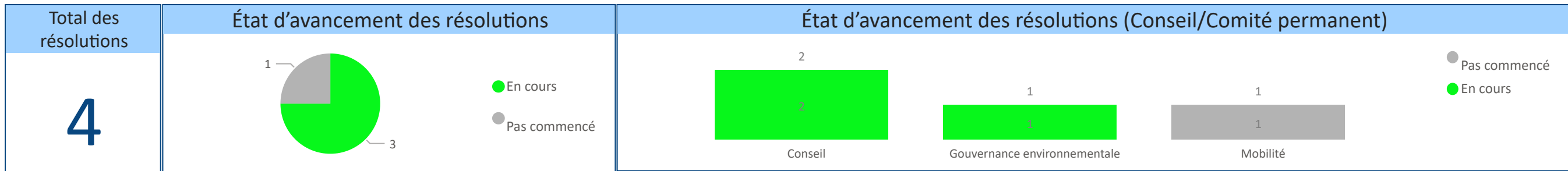
#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.;</li> <li>2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet;</li> <li>3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet;</li> </ol> <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	Bureau DG	En cours

# Tableau de bord des résolutions du Conseil 2023

## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
23-69	IL EST RÉSOLU que le comité pour une communauté habitable demande par la présente au directeur général d'identifier les zones de la ville de Fredericton qui peuvent être désignées comme étant sans laisse pour les promeneurs de chiens.	Bureau DG	Pas commencé
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	I&O	Pas commencé
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	SJ,S&RH	

# Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)



## Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

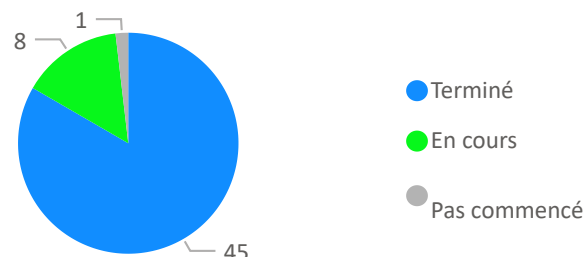
#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	Bureau DG	En cours
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	SG	En cours
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	I&O	Pas commencé

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

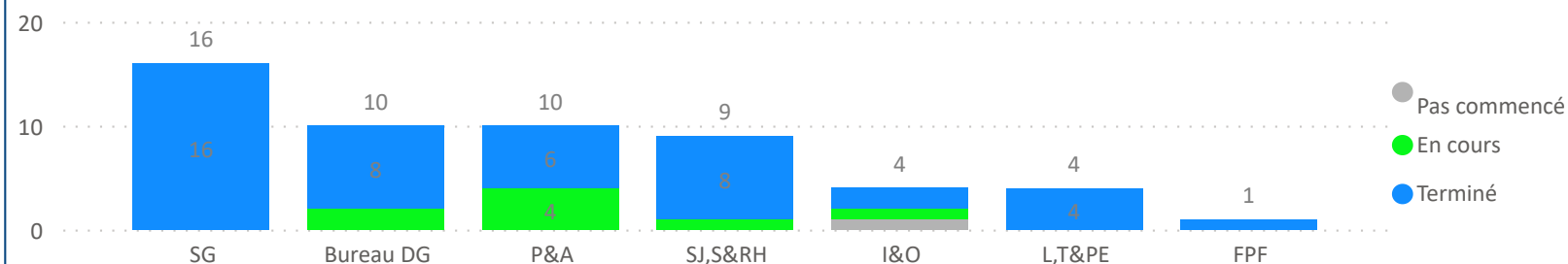
Total des résolutions

54

## État d'avancement des résolutions



## État des résolutions par département



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-66	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé d'établir une estimation des coûts annuels nécessaires à l'entretien de l'intérieur des ronds-points provinciaux dans les limites de la ville, ce qui comprendrait la coupe, l'élagage et la plantation; QUE cette estimation des coûts inclue un examen des traitements intérieurs qui pourraient être plus attrayants et plus économiques que le gazon, tels que la plantation d'arbustes à feuilles persistantes et de plantes couvre-sol. QUE le personnel soit chargé de rencontrer le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) pour renégocier l'allocation actuelle fournie à la Ville de Fredericton pour l'entretien des ronds-points désignés et autres routes et autoroutes afin de déterminer quels coûts de cette estimation peuvent être couverts; QUE le solde, quel qu'il soit après négociation, soit réintégré pour considération dans le processus budgétaire de la municipalité.	9/11/2023	I&O	En cours	Nous attendons que la province mette sur papier l'accord final avant de le présenter au Conseil.
23-59	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au personnel de l'urbanisme de préparer les modifications à apporter à l'arrêté no Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, et à l'arrêté no Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton, afin de mettre en place des logements destinés aux travailleurs des centres et corridors commerciaux et que ces modifications soient examinées dans le cadre du processus habituel de modification et d'adoption des arrêtés municipaux.	8/21/2023	P&A	En cours	Il est prévu de le présenter au CCP le 17 janvier.
23-91	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la trésorière municipale à verser la somme de 35 000 \$ pour le parrainage du 56e congrès national de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine.	12/11/2023	P&A	En cours	
23-96	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'augmentation à dix (10) du nombre de membres qu'il nomme au Comité de sauvegarde du patrimoine.	12/11/2023	P&A	En cours	
23-97	IL EST RÉSOLU QUE, à la suite de l'approbation d'une entente de contribution entre The City of Fredericton et le Gouvernement du Canada pour le financement dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente d'apporter des modifications à l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, à l'arrêté Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la ville de Fredericton, et à l'arrêté Z-9, College Hill Plan municipal secondaire, afin de satisfaire aux conditions d'approbation du financement selon la résolution relative au Fonds pour accélérer la construction de logements.	12/11/2023	P&A	En cours	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-44	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 mars 2023, une résolution approuvant Ellis Don comme entreprise de gestion de la construction dont les services doivent être retenus par Fredericton Playhouse Inc. pour le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») et a également accepté de fournir un financement initial pour la phase d'élaboration de la conception du projet, tout en reconnaissant que le design et le budget final du projet seraient présentés ultérieurement au conseil municipal pour approbation; QUE l'avant-projet (conception finale) et le budget final du projet ont été réalisés;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite par la présente adopter la résolution en plusieurs parties comme suit : PARTIE I : [Acceptation du design] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et accepte par la présente le design du projet soumis par Diamond Schmitt Architects et joint aux présentes; PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 81 700 000 \$ soit établie comme budget du projet. PARTIE III : [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités]</p> <p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 27 juin 2022, une résolution concernant la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités d'un montant de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la composante de la résolution susmentionnée relative à la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, adoptée le 27 juin 2022;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter une somme d'argent pour le projet, soit la construction du centre des arts de la scène (ou garantir le remboursement de la somme empruntée ou conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 79 600 000 \$ à des fins de loisirs et de culture.</p> <p>But : loisirs et culture Durée : 20 ans Montant : 79 600 000 \$</p> <p>Cette demande est faite conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de Fredericton datée du 12 juin 2023;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorerie municipale à limiter l'emprunt pour le centre des arts de la scène à un maximum de 22 600 000 \$; PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>QUE, en vertu de l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale, le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention au Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») pour la construction du projet de centre des arts de la scène s'élevant 79 600 000 \$, selon les conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.;</li> <li>2) FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet;</li> <li>3) FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet;</li> </ol> <p>PARTIE V : [Recherche de fonds additionnels]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le directeur général de la municipalité à limiter le plus possible les emprunts effectués par la Ville de Fredericton en poursuivant ses efforts pour obtenir des fonds additionnels pour le projet; PARTIE VI : [Dessaisissement du Playhouse]</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente le dessaisissement de la propriété sise au 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) (NID 01458090);</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que le dessaisissement et la vente du NID 01458090 se feront au taux du marché en vue d'un réaménagement urbain d'envergure.</p>	6/12/2023	Bureau DG	En cours	Les parties I, II et III sont achevées. Les parties IV et V sont en cours.

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-31	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une partie de 797 m <sup>2</sup> du 202, promenade Sunset (SNB NID 01403229) et en autorise et approuve la cession à 728826 N.B. Ltd. pour la somme de 25 000 \$, plus taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	5/8/2023	SJ,S&RH	En cours	Conclusion en attente
23-81	ATTENDU QUE l'aménagement projeté au 464, chemin Golf Club entraînera la disparition par démolition d'une structure vernaculaire géorgienne construite par la famille Rainsford si aucune intervention n'a lieu;  QUE la Municipalité cherche, dans la mesure du possible, à éviter la démolition des structures patrimoniales et à promouvoir une réutilisation adaptative par des organismes à but non lucratif;  IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au directeur général d'entamer des négociations en vue d'obtenir un droit de premier refus pour l'acquisition de la structure située sur le NID 01500461 en vue soit de la situer sur un terrain à bâtir loti à même le bien-fonds en question et acquis par la Ville de Fredericton, soit de la déplacer ailleurs par la Ville de Fredericton.	11/14/2023	Bureau DG	En cours	Consultant engagé. Les travaux sont en cours.
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	11/14/2023	I&O	Pas commencé	En attente jusqu'à ce que le calendrier de la phase 1 soit respecté.



# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-01	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'intention de la lettre destinée à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») ayant pour objet le rapport préliminaire de la Commission et autorise la mairesse à envoyer la lettre ci-jointe au nom du conseil municipal moyennant les modifications dont il a été question.	1/9/2023	Bureau DG	Terminé	
23-05	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente entre The City of Fredericton et All In Research & Innovations Inc. portant sur l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel visant à renforcer les efforts pour empêcher les jeunes d'adopter un comportement criminel et de se retrouver dans le système de justice pénale. Relevant du projet « Bâtir des communautés plus sécuritaires », cette entente d'une année commençant le 1er février 2023 et se terminant le 31 janvier 2024 comporte deux périodes de renouvellement facultatif d'une année à la seule discrétion de The City of Fredericton (l'« entente ») et se chiffre à quatre-vingt-quatorze mille dollars (94 000 \$), TVH en sus; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution.	2/13/2023	Bureau DG	Terminé	
23-29	IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise l'entente de financement entre Sa Majesté le roi du chef du Canada, représentée par la ministre de Services aux Autochtones Canada et le ministre des Relations Couronne-Autochtones, et The City of Fredericton (« entente de financement ») pour la fourniture de services d'eau et d'égouts aux résidents de la Première Nation Saint Mary's pour une année commençant le 1er avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024, au montant de 412 939 \$ ou correspondant à la somme réelle facturée; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.	4/24/2023	Bureau DG	Terminé	
23-37	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton est d'accord avec l'intention du projet de lettre destinée à la ministre Jill Green concernant la stratégie provinciale en matière de logement et autorise la mairesse à envoyer la lettre au nom du conseil municipal.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-39	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la rémunération de membres dirigeants actuels et retraités des services de police et d'incendie pour un coût total maximal de 1 023 000 \$ et autorise le directeur général de la municipalité à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de cette motion. Il s'agit de certains employés qui passent d'un régime de pension à l'autre à un moment donné.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-40	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton est d'accord avec l'intention du projet de lettre destinée au ministre Daniel Allain concernant le projet de loi 45, Loi sur la Commission de la gouvernance locale, et autorise la mairesse à envoyer la lettre au nom du conseil municipal.	5/23/2023	Bureau DG	Terminé	
23-50	Attendu que le conseil municipal de Fredericton s'est engagé à lutter contre le racisme en créant un groupe de travail composé de membres de la communauté; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton appuie le personnel en finançant la somme de 35 750 \$ pour le projet de recherche à être réalisé au nom du Groupe de travail sur la lutte contre le racisme pour la Ville de Fredericton dans le cadre d'un contrat avec la Graduate Student Association de l'Université du Nouveau-Brunswick et QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer toutes les ententes nécessaires pour faciliter cette transaction.	7/10/2023	Bureau DG	Terminé	Impossibilité de parvenir à un accord sur les termes du contrat. Le contrat n'avance pas.
23-70	IL EST RÉSOLU QUE la mairesse ou le maire adjoint (membre du conseil de la CSRC) soit chargé de déposer un amendement budgétaire à la Commission de services régionaux de la capitale, lequel s'énonce comme suit : IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration de la Commission de services régionaux de la capitale ordonne que le budget 2024 soit amendé afin que les contributions des entités ne dépassent pas celles de 2023 plus l'IPC et/ou les augmentations précédemment convenues par contrat, en ce qui concerne les nouveaux services obligatoires et les fonds associés à la « planification régionale et coopérative ».	9/25/2023	Bureau DG	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-11	<p>ATTENDU QU'il est établi que l'activité humaine perturbe considérablement les systèmes climatiques de la planète en raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui accroît la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, augmente la température moyenne mondiale et pose d'autres risques importants, tels que la sécheresse, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, l'endommagement des écosystèmes et les pertes de vies humaines, et constitue une menace immédiate pour notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie; QUE 645 villes et districts de services locaux du Canada, dont trois capitales provinciales de l'Atlantique, ont officiellement déclaré une urgence climatique; QU'une déclaration d'urgence climatique est lourde de sens du fait qu'elle indique au public que la municipalité reconnaît la gravité et l'urgence de la crise climatique et s'engage à éliminer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre en donnant aux citoyens et au personnel municipal les moyens de réduire considérablement leur empreinte carbone, en augmentant le financement et en mobilisant les ressources nécessaires pour faire face à la crise; QUE, aux fins de cette déclaration, l'utilisation du mot « urgence » vise uniquement à renforcer la gravité urgente et critique des impacts du changement climatique, sans chercher à impliquer ou à déclencher un « état d'urgence », terme ayant une définition, un statut et une implication juridiques qui lui sont propres; QUE la Ville de Fredericton a adopté trois plans d'action climatique et en est aux premières étapes de leur mise en application, ce qui constitue une base d'action essentielle pour faire face à l'urgence des impacts découlant des changements climatiques;</p> <p>POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie;</p> <p>QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);</li> <li>2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;</li> <li>3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.</li> </ol>		SG	Terminé	proclamation adoptée. S'aligne sur les travaux en cours de mise en œuvre des plans de la CC.
23-12	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve le choix d'EllisDon, comme entreprise de gestion de la construction retenue par le Fredericton Playhouse Inc. pour le projet du centre des arts de la scène, et consente à un financement initial ne dépassant pas 300 000 \$, somme à être versée à Fredericton Playhouse Inc. pour couvrir les frais associés à l'embauche d'EllisDon dans le cadre de la phase d'élaboration de la conception et d'autres frais et coûts à être présentés dans le cadre de l'examen par le conseil municipal de la conception du design et de l'approbation du budget final du projet.	3/27/2023	SG	Terminé	Embauche d'une entreprise de gestion de la construction.
23-13	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'ordonne et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt pour l'acquisition d'un camion d'incendie Quint Arial (ou de garantir le remboursement du montant emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 2 000 000 \$ pour les services d'incendie selon les modalités suivantes : But : services de protection, Durée : 5 ans, Montant : 2 000 000 \$. Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton formulée le 27 mars 2023.	3/27/2023	SG	Terminé	Documents envoyés à la commission municipale des emprunts de capitaux le 31 mars pour l'audition d'avril

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-14	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte de Ressources naturelles Canada la subvention de 225 000 \$ ayant pour but d'aider la municipalité à faire connaître ses bornes de recharge de véhicules électriques et leur efficacité ainsi que la micromobilité électrique (en combinaison avec d'autres modes de transport actif) sur son réseau de transport actif, notamment en renouvelant la signalisation dans ses sentiers polyvalents et en créant du contenu numérique; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents légaux nécessaires pour faciliter cette transaction.	4/11/2023	SG	Terminé	
23-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'ordre et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt en vue d'acquiescer deux (2) autobus de transport en commun (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 2 200 000 \$ pour le service de transport en commun. But : services de transport Durée : 10 ans Montant : 2 200 000 \$ Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton formulée le 11 avril 2023.	4/24/2023	SG	Terminé	
23-49	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton refuse de conclure avec Circular Materials Atlantic (CMA) une entente-cadre de services selon laquelle la Ville serait responsable de la prestation des services de collecte en bordure de rue des matières recyclables résidentielles ET autorise toutefois CMA à gérer les services de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables pour la Ville de Fredericton dans le cadre du programme provincial de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits désignés d'emballage et de papier.	7/10/2023	SG	Terminé	
23-58	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente entre SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, représentée par le ministre responsable de la Société de développement régional, et THE CITY OF FREDERICTON (l'« entente ») en ce qui concerne l'entente bilatérale intégrée Canada–Nouveau-Brunswick du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada relative au projet de remplacement du système à eau glycolée de la place Willie O'Ree pour la somme de 600 000 \$, la contribution fédérale s'élevant à 197 996 \$ et celle municipale à 402 004 \$; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution.	8/21/2023	SG	Terminé	
23-63	IL EST RÉSOLU QUE la secrétaire municipale et/ou la trésorière et/ou la mairesse soient autorisées à produire et vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la Municipalité de Fredericton d'un montant en capital de 3 238 000\$ aux conditions recommandées par la Corporation;  QUE la Municipalité de Fredericton accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, en paiement du capital et des intérêts de ladite débenture.	9/11/2023	SG	Terminé	
23-72	IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente entre la Fédération canadienne des municipalités et la Ville de Fredericton (l'« entente ») concernant la création d'une boucle cyclable pour tous les âges et toutes les capacités afin de compléter le corridor de déplacement est-ouest à travers le centre-ville, pour la somme de 75 000 \$, avec un terme se terminant le 20 juillet 2026 ; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et le secrétaire municipal à signer l'entente au nom de l'administration locale et tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'entente et la présente résolution.	10/23/2023	SG	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-73	<p>IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la subvention de deux cent quarante mille dollars (240 000 \$) de la Société de développement régional par l'entremise du Fonds de développement communautaire pour aider la Ville à financer la construction du parc et de l'espace vert sur la promenade Valcour ; et</p> <p>Que le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente les conditions associées à la subvention de la Société de développement régional et autorise le maire et le secrétaire municipal à signer l'offre de financement au nom de l'administration locale et tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'application de la présente résolution.</p>	10/23/2023	SG	Terminé	
23-74	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté une résolution le 27 mars 2023 ordonnant et autorisant le trésorier municipal à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités (" CEMFM ") pour obtenir l'autorisation d'emprunter de l'argent pour un camion d'incendie Quint Aerial pour les services d'incendie ;</p> <p>ET ATTENDU QU'une nouvelle demande doit être soumise à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour un montant révisé ; IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la résolution adoptée le 27 mars 2023 en ce qui concerne la demande de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités - Services d'incendie ; et</p> <p>Que le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le trésorier municipal à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter de l'argent pour un camion d'incendie Quint Aerial (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 2 800 000 \$ pour les services de protection.</p> <p>Objet : Services de protection Durée de l'emprunt : 10 ans Durée : 10 ans Montant : 2 800 000 \$2,800,000 Cette demande est faite en vertu de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de la Ville de Fredericton en date du 23 octobre 2023.</p>	10/23/2023	SG	Terminé	
23-75	<p>IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la résolution adoptée le 24 avril 2023 concernant la demande de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités - services de transport en commun ; et</p> <p>IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente le trésorier municipal à présenter une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour obtenir l'autorisation d'emprunter de l'argent pour deux (2) autobus de transport en commun (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) d'un montant ne dépassant pas 2 500 000 \$ pour les services de transport.</p> <p>Objet : Services de transport Durée : 10 ans 10 ans Durée : 10 ans Montant : 2 500 000 \$2,500,000 Cette demande est présentée conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1)) (ou à l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et à une résolution du conseil municipal de la Ville de Fredericton en date du 23 octobre 2023.</p>	10/23/2023	SG	Terminé	
23-76	<p>IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne au trésorier municipal d'affecter les recettes et les économies imprévues de 2023 à la réalisation de dépenses en capital d'un montant de un million six cent dix mille dollars (1 610 000 \$).</p>	10/23/2023	SG	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-92	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de la Société de développement régional (SDR) une subvention de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) pour aider la Ville à construire la scène de la place des Officiers; QUE le conseil municipal approuve et accepte par la présente les conditions de l'offre de financement de la SDR pour le projet 16889, « Construction of Stage at Officer's Square »; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'offre de financement au nom de l'administration locale et tout autre document juridique nécessaire à l'exécution de cette résolution.	12/11/2023	SG	Terminé	
23-93	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de la Société de développement régional une subvention de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) pour aider la Ville à construire la piste de patinage et curling de la place des Officiers; QUE le conseil municipal approuve et accepte par la présente les conditions de l'offre de financement de la SDR pour le projet 16890, « Skate/Curling Track »; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'offre de financement au nom de l'administration locale et tout autre document juridique nécessaire à l'exécution de cette résolution.	12/11/2023	SG	Terminé	
23-95	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière l'ordre et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt en vue d'acquiescer deux (2) autobus de transport en commun (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 2 750 000 \$ pour le transport en commun. Services de transport Durée : 10 ans Montant : 2 750 000 \$ Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4(1)) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4(1)) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton votée le 11 décembre 2023.	12/11/2023	SG	Terminé	
23-15	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton répartisse comme suit les 50 000 \$ de subvention prévue pour Fredericton 175+ : Adult Literacy Fredericton – 5 000 \$, Musical Ventures Inc. (Atlantic Sinfonia) – 5 000 \$, Galerie d'art Beaverbrook – 5 000 \$, Capital Arts Support Inc. – 10 000 \$, Fredericton Arts and Learning Inc. (Centre d'arts de la rue Charlotte) – 5 000 \$, Fredericton Exhibition Limited – 5 000 \$, Théâtre d'été en plein air de Fredericton (FROST) – 10 000 \$, York Care Centre – 5 000 \$.	4/11/2023	L,T&PE	Terminé	Lettres envoyées le 12 avril 2023
23-25	ATTENDU QUE la nomination de Jordan Trethewey en tant que poète officiel de la municipalité expire le 31 août 2023 et QUE le comité consultatif sur les arts et la culture et le personnel ont recommandé que cette nomination soit prolongée d'une année; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton prolonge par la présente le mandat de Jordan Trethewey en tant que poète officiel de la municipalité pour une période d'une année, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.	4/24/2023	L,T&PE	Terminé	
23-48	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le personnel à faire une offre à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour les rencontres du conseil d'administration de 2025-2026;  QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	7/10/2023	L,T&PE	Terminé	
23-71	ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Fredericton a adopté une résolution datée du 10 juillet 2023 autorisant le personnel à présenter une soumission à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour les réunions du conseil d'administration de 2025/2026 ; IL EST RÉSOLU que le conseil de la Ville de Fredericton annule par la présente ladite résolution. Que le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le personnel à soumettre une offre à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour les réunions de son conseil d'administration en 2027 et 2028 ; et Que le maire et le secrétaire municipal soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour faciliter cette transaction.	10/23/2023	L,T&PE	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-24	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » une partie de ±89 m <sup>2</sup> du 143, rue Main (SNB NID 1404425), puis en approuve et autorise la cession à N. Barry Pharmacy Ltd. pour la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$), taxes et ajustements applicables en sus, sous réserve des conditions, et consente au processus de planification nécessaire pour créer et céder la partie; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	4/24/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-27	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » et autorise et approuve la cession d'une parcelle de terrain du 590, rue Albert (SNB NID 75537308) à Habitat for Humanity – Fredericton Area/Région de Fredericton Inc. pour la somme d'un dollar (1 \$), taxes applicables et ajustements en sus, et consent à toute approbation de planification nécessaire pour que l'acheteur puisse construire un ensemble de deux unités; QU'il autorise également la mairesse et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	4/24/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'acquisition de 9,57 m <sup>2</sup> de terrain sis au 27, avenue Rookwood (partie du SNB NID 01436914) d'Adam John Peabody pour la somme de deux mille cinq cents dollars (2500 \$), plus taxes et ajustements applicables, en vue de l'ajouter au chemin Woodstock ou à l'avenue Rookwood; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	5/8/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-33	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter les modifications nécessaires afin de refléter l'ajout à l'arrêté A- 19, Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton, des paragraphes 5.01(2) et 14.08(1.1) visant à prolonger le mandat du maire adjoint (suppléant) et les nominations aux comités pour une période ne dépassant pas 12 mois.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-34	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive et approuve le rapport annuel 2022 de la Ville de Fredericton et qu'il ordonne au bureau de la secrétaire municipale de le transmettre au gouvernement du Nouveau-Brunswick.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-35	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre de préparer un arrêté approprié visant la fermeture d'une partie de ±30 m <sup>2</sup> du chemin Wilsey; QUE, en conséquence de cette fermeture, le conseil municipal déclare excédentaire la partie de ±30 m <sup>2</sup> du chemin Wilsey et en autorise la cession à Bridgeview Holdings (2014) Ltd. en échange d'une partie de ±30 m <sup>2</sup> du 514, chemin Lincoln (SNB NID 01473818) à ajouter à l'emprise publique du chemin Wilsey; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-36	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve la location d'une partie de ±8,33 hectares ou 20,5 acres du 49, rue Ferris, Fredericton (NID 01415033) à Sunset U Pick Ltd pour une période se terminant le 31 mai 2024, sous réserve de conditions; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	5/23/2023	SJ,S&RH	Terminé	
23-61	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton nomme par la présente les personnes suivantes à titre de membres de l'Autorité décisionnelle conjointe pour le terrain d'exposition du Nouveau-Brunswick en vertu de l'arrêté no Z-12 Plan municipal secondaire du terrain d'exposition du Nouveau-Brunswick : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Kate Rogers, mairesse</li> <li>· Ruth Breen, conseillère municipale</li> <li>· Steven Hart</li> <li>· Ken Forrest</li> <li>· Ryan Seymour</li> </ul> Ces nominations prennent effet le 28 août 2023 pour un mandat de trois ans se terminant le 27 août 2026 ou jusqu'à ce que les personnes démissionnent ou cessent d'être des employés ou des membres du conseil municipal de Fredericton, ou jusqu'à ce que la résolution soit annulée par le conseil municipal, selon la première éventualité.	8/28/2023	SJ,S&RH	Terminé	

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-28	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît l'augmentation de l'ampleur et des effets négatifs des fêtes bruyantes sur la communauté et le danger qu'elles représentent pour les premiers intervenants, les fêtards et les résidents; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne au personnel de la Division des services juridiques l'autorisation et l'ordre d'abroger l'arrêté no S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et de le remplacer par un nouvel arrêté qui comporte des dispositions traitant spécifiquement des fêtes bruyantes et dérangeantes et d'autres modifications jugées nécessaires.	4/24/2023	FPF	Terminé	
23-60	IL EST RÉSOLU QUE, reconnaissant que l'intersection Patience-Prospect est de compétence partagée entre la Ville de Fredericton et la Province du Nouveau-Brunswick le conseil municipal accorde la priorité à la construction d'un rond-point à cette intersection dans le budget d'immobilisations du fonds général de 2024 et 2025.	8/21/2023	I&O	Terminé	
23-65	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente le document intitulé « City of Fredericton Four-Year Plan for the Provincial Municipal Highway Program 2025-2028 » et charge le directeur général d'envoyer la demande de financement (annexe B) au gouvernement du Nouveau-Brunswick.	9/11/2023	I&O	Terminé	
23-02	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente sur l'Initiative de création rapide de logements entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement et The City of Fredericton (l'« entente ») concernant la création de logements abordables à Fredericton, en date du 3 janvier 2023. QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.	1/9/2023	P&A	Terminé	
23-32	IL EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées au Comité de sauvegarde du patrimoine : Doug Wright, mandat d'une année, du 1er mai 2023 au 31 avril 2024; Steve Watson, mandat d'une année, du 15 mai 2023 au 14 mai 2024.	5/8/2023	P&A	Terminé	
23-38	ATTENDU QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement et The City of Fredericton ont conclu une entente sur l'Initiative pour la création rapide de logements (l'« entente ») datée du 3 janvier 2023; QUE les parties se sont entendues pour préciser à une date ultérieure les éléments livrables, soit l'aménagement d'au moins dix-sept (17) logements abordables à Fredericton; QUE les éléments livrables ont été précisés pour les deux projets sélectionnés par la Ville de Fredericton pour l'obtention du financement et que les parties souhaitent modifier l'entente pour en tenir compte; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente la lettre d'entente du 15 mai 2023 entre la SCHL et The City of Fredericton, qui confirme cette modification; QUE la mairesse et la secrétaire municipale sont autorisées à signer la lettre d'entente au nom de la Municipalité et tout autre document juridique nécessaire pour exécuter la lettre d'entente, l'entente et la présente résolution.	5/23/2023	P&A	Terminé	
23-64	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte, par voie de résolution, le plan de réalisation 2024 de l'étude sur le patrimoine de Fredericton; QUE le directeur – Planification et Aménagement soit chargé de déterminer les ressources financières nécessaires à la réalisation du plan dans le cadre du processus budgétaire de la Ville de Fredericton pour l'année 2024.	9/11/2023	P&A	Terminé	

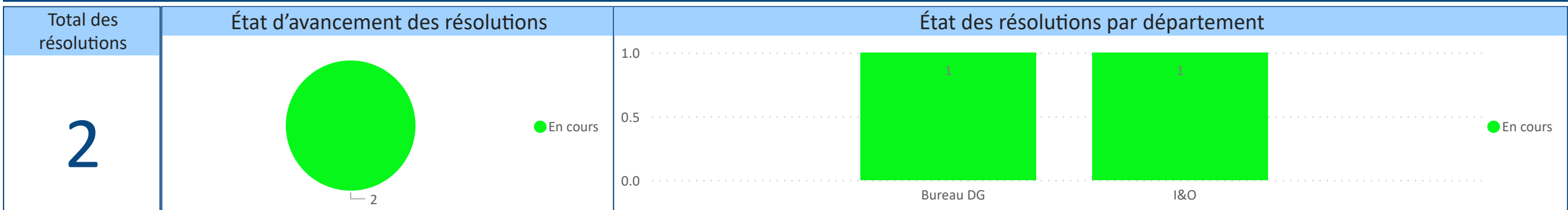
# Tableau de bord des résolutions 2023 - Conseil

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-68	<p>IL EST RÉSOLU QUE le personnel de Planification et Aménagement soit chargé de fournir un rapport administratif ayant pour but d'étayer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse du personnel concernant le calendrier de prolongement du service d'autobus afin de desservir le lotissement projeté et la zone de croissance Bishop-Hanwell-High Point.</li> <li>• Les recommandations du personnel concernant le chemin Golf Club afin d'atténuer les volumes et la vitesse de circulation et d'améliorer la conception de la section transversale de l'emprise pour accueillir les véhicules, les piétons et divers modes de transport, de même que le calendrier des modifications recommandées.</li> <li>• L'analyse du personnel concernant l'échéancier potentiel pour l'aménagement complet d'un parc public de quartier.</li> <li>• Une analyse plus poussée de la part du personnel afin de déterminer s'il est possible de réduire le nombre de places de stationnement en surface nécessaires pour les aménagements prévus dans la zone MR-5 et de déterminer les possibilités de paysagement supplémentaire pour l'ensemble.</li> <li>• Une analyse précisant la politique du plan municipal qui s'applique à la construction d'immeubles résidentiels de moyenne ou grande hauteur dans les quartiers établis et l'application de la politique au terrain en question.</li> <li>• Une recommandation du personnel à savoir si la partie MR-5 du projet devrait faire l'objet d'un nombre maximal d'unités d'habitation dans les conditions.</li> <li>• Que le personnel présente des recommandations sur l'ajout de conditions concernant la fourniture d'un plan d'accès au chantier limitant au minimum le va-et-vient dans la cour Angelique pour l'aménagement du site en question, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement et du directeur – Ingénierie et Opérations;</li> </ul> <p>QUE les première et deuxième lectures du projet de modification de l'Arrêté de zonage et l'approbation du plan provisoire de lotissement soient reportées à la séance ordinaire du conseil du 23 octobre 2023 afin que le rapport administratif fasse partie de la documentation mise à la disposition du conseil pour les première et deuxième lectures et QUE la troisième lecture ait lieu à la séance suivante du conseil, soit le 14 novembre 2023.</p>	9/11/2023	P&A	Terminé	
23-94	<p>ATTENDU QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et The City of Fredericton ont conclu le 3 janvier 2023 une entente sur l'Initiative pour la création rapide de logements (l'« entente »);</p> <p>QUE la SCHL et The City of Fredericton ont établi une lettre d'entente datée du 15 mai 2023 qui modifie l'entente;</p> <p>QUE les résultats attendus concernant la création d'au moins dix-sept logements abordables sur le territoire de Fredericton ont été confirmés;</p> <p>QUE The City of Fredericton et John Howard Society of Fredericton Inc. sont disposées à conclure une entente pour l'aménagement, la construction et l'exploitation de logements abordables sur le territoire de Fredericton;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'entente de contribution au financement de logements abordables (l'« entente ») conclue entre The City of Fredericton et John Howard Society of Fredericton Inc. (les « parties ») concernant l'aménagement et l'exploitation d'au moins huit logements abordables à Fredericton sur une période de vingt ans commençant le 15 novembre 2024, ET autorise et approuve l'entente conclue entre les parties contenant des clauses restrictives à être enregistrées à l'égard du bien-fonds portant le NID (à déterminer) (l'« entente sur les clauses restrictives »);</p> <p>QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'entente et cette résolution.</p>	12/11/2023	P&A	Terminé	



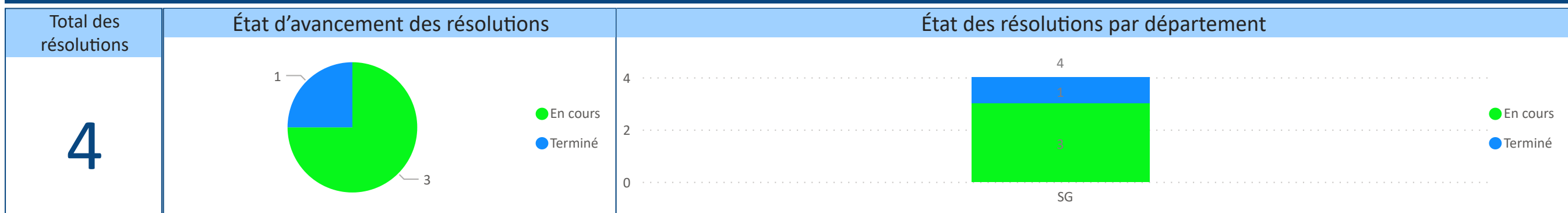
# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
22-21	IL EST RÉSOLU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement taxe sur l'essence), totalisant 16 000 000 \$, soit affecté au projet de centre des arts de la scène et que les attributions futures de 2024 à 2028, totalisant 25 200 000 \$, soient affectées au même projet; QUE la Ville de Fredericton présente à la Commission des emprunts par les municipalités une demande de 14 000 000 \$ pour le projet de centre des arts de la scène et que le reste du financement provienne de dons du secteur privé, de soutien régional et de fonds supplémentaires provenant de programmes de financement provinciaux et fédéraux; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution. (Ceci n'est qu'une partie de la motion qui a été approuvée lors de la séance à huis clos du 11 avril 2022 du comité plénier, la partie restante étant décrite ci-dessus.)	6/27/2022	Bureau DG	En cours	Allocation de 16 millions de dollars terminée. L'allocation de 25,2 millions de dollars est en attente de la signature d'un accord entre la province et la ville (prochaine phase du fonds de la taxe sur l'essence). L'approbation de l'emprunt sera entreprise une fois que tous les autres fonds auront été utilisés.
21-16	IL EST RÉSOLU QUE le directeur municipal reçoive l'ordre d'exécuter le plan recommandé pour la place des Officiers, joint en annexe A, qui comprend une piste de patinage réfrigérée, une scène, une aire de jeux pour enfants, des jets d'eau, un garage et une zone ombrée mauve dans le coin sud-ouest pour planification en collaboration avec la Nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours	La piste de patinage est en place et opérationnelle, la scène est en cours, le garage est terminé, l'aire de jeux pour enfants et la pièce d'eau ne seront pas installées avant 2025.

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance environnementale



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

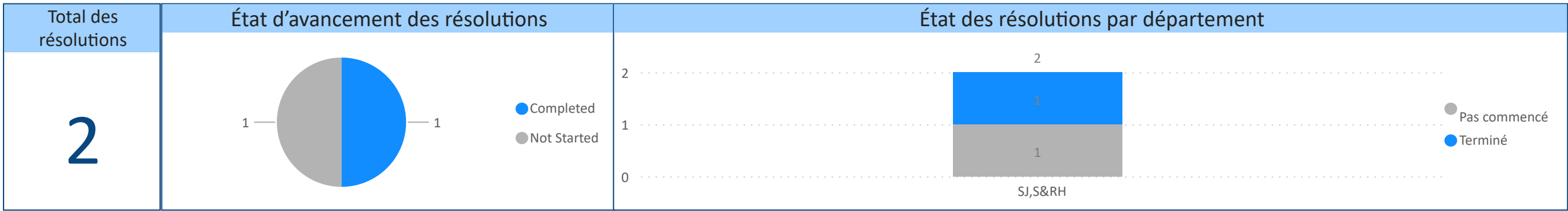
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-03B	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;	3/16/2023	SG	En cours	L'analyse du programme de financement est toujours en cours.
23-03A	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);	3/16/2023	SG	En cours	Le suivi et l'action du plan sont continus.
23-03C	POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie; QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit : 3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.	3/16/2023	SG	En cours	L'engagement sur l'image de marque est en cours.

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance environnementale

## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-03	<p>ATTENDU QU'il est établi que l'activité humaine perturbe considérablement les systèmes climatiques de la planète en raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui accroît la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, augmente la température moyenne mondiale et pose d'autres risques importants, tels que la sécheresse, les incendies de forêt, l'élévation du niveau de la mer, l'endommagement des écosystèmes et les pertes de vies humaines, et constitue une menace immédiate pour notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie; QUE 645 villes et districts de services locaux du Canada, dont trois capitales provinciales de l'Atlantique, ont officiellement déclaré une urgence climatique; QU'une déclaration d'urgence climatique est lourde de sens du fait qu'elle indique au public que la municipalité reconnaît la gravité et l'urgence de la crise climatique et s'engage à éliminer d'urgence les émissions de gaz à effet de serre en donnant aux citoyens et au personnel municipal les moyens de réduire considérablement leur empreinte carbone, en augmentant le financement et en mobilisant les ressources nécessaires pour faire face à la crise; QUE, aux fins de cette déclaration, l'utilisation du mot « urgence » vise uniquement à renforcer la gravité urgente et critique des impacts du changement climatique, sans chercher à impliquer ou à déclencher un « état d'urgence », terme ayant une définition, un statut et une implication juridiques qui lui sont propres; QUE la Ville de Fredericton a adopté trois plans d'action climatique et en est aux premières étapes de leur mise en application, ce qui constitue une base d'action essentielle pour faire face à l'urgence des impacts découlant des changements climatiques;</p> <p>POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare une urgence climatique et reconnaisse les impacts critiques des changements climatiques sur notre environnement naturel, notre communauté et notre économie;</p> <p>QUE le conseil ordonne au personnel de procéder à ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire au minimum l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) au cours des premières années en s'efforçant d'utiliser les ressources en personnel nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des trois plans d'action climatique de la Ville, lesquels concordent avec les objectifs fédéraux et provinciaux de réduction des GES (réduction de 50 % d'ici à 2030, de 100 % d'ici à 2050 et émissions carboneutres par la suite);</li> <li>2. Veiller à ce que les fonds municipaux disponibles soient suffisants pour attirer et assurer un financement maximal de la part des autres ordres de gouvernement et des tiers afin de : renforcer la capacité à garantir la poursuite d'une action climatique mesurable au sein de la Ville en tant qu'administration, soutenir les efforts visant à donner l'exemple et à inspirer l'action au sein de la communauté et garantir l'investissement dans les éléments du plan climatique qui donnent un bon rendement en matière d'économies de coûts;</li> <li>3. Élaborer et appliquer des stratégies de mobilisation significatives qui permettent à l'ensemble de la communauté de s'unir et de s'approprier sa part de la solution climatique par des changements de comportement et l'adoption de modes de vie à plus faible émission de carbone, en accord avec la récente pétition pressant la Ville de déployer d'urgence les plans climatiques, signée par plus de 500 personnes et 12 groupes de la société civile ou de confession religieuse ainsi que par des entreprises qui représentent beaucoup plus de gens.</li> </ol>	3/16/2023	SG	Terminé	proclamation adoptée. S'aligne sur les travaux en cours de mise en œuvre des plans de la CC.

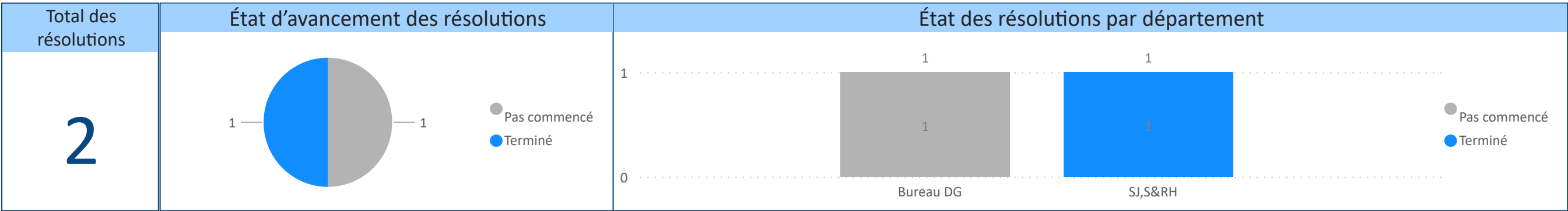
# Tableau de bord des résolutions 2023 - Gouvernance et engagement civique



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
23-90	IL EST RÉSOLU que le chef de l'administration, ou son représentant, soit chargé de présenter un rapport administratif avec des recommandations concernant le congé parental pour les conseillers.	12/14/2023	SJ,S&RH	Pas commencé	
23-04	IL EST RÉSOLU que le Comité de la gouvernance et de l'engagement civique charge le greffier municipal de prendre en considération les commentaires et les préoccupations exprimés par les membres du Comité, de mettre à jour la procédure opérationnelle en conséquence et de faire rapport à un futur Comité de la gouvernance et de l'engagement civique avec la procédure mise à jour.	2/2/2023	SJ,S&RH	Terminé	

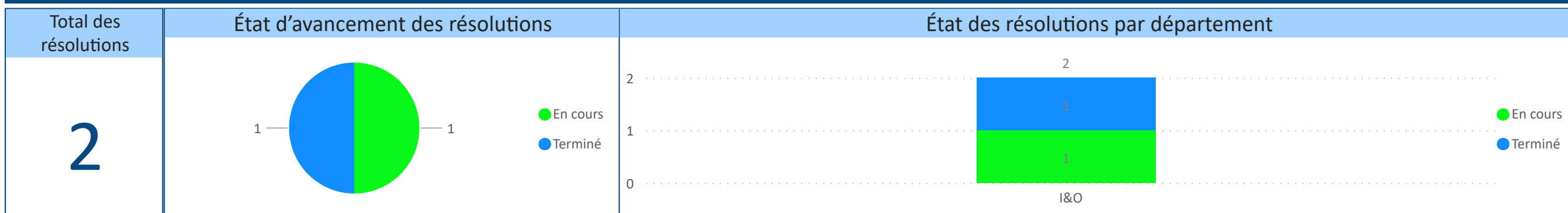
# Tableau de bord des résolutions 2023 - Communauté habitable



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
23-69	IL EST RÉSOLU que le comité pour une communauté habitable demande par la présente au directeur général d'identifier les zones de la ville de Fredericton qui peuvent être désignées comme étant sans laisse pour les promeneurs de chiens.	9/14/2023	Bureau DG	Pas commencé	
23-56	IL EST RÉSOLU que le personnel soit chargé d'examiner le protocole de signalisation pour les installations récréatives appartenant à la Ville de Fredericton.	8/3/2023	SJ,S&RH	Terminé	Présenter lors de la comité sur la communauté habitable le 26 octobre 2023.

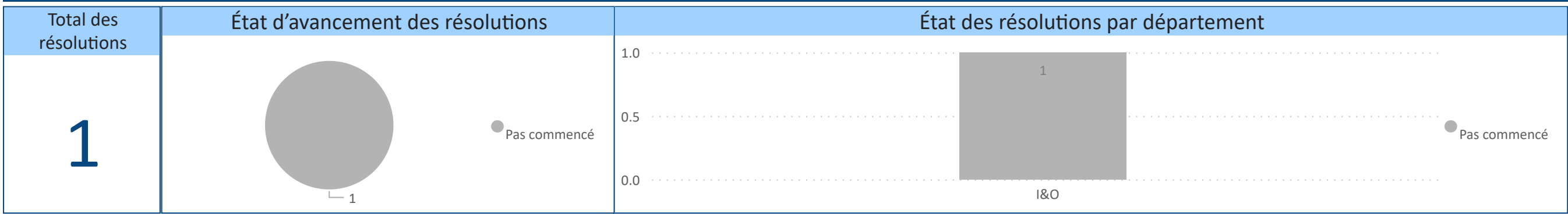
# Tableau de bord des résolutions 2023 - Mobilité



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
23-45	IL EST RÉSOLU QUE le Comité sur la mobilité charge le personnel municipal d'élaborer et d'officialiser une nouvelle politique de modération de la circulation en secteurs résidentiels. Elle devra s'appuyer sur les principes présentés au Comité le 15 juin 2023 et tenir compte de ses commentaires. Le projet de politique devra ensuite être présenté au conseil municipal pour adoption en tant que nouvelle politique municipale.	6/15/2023	I&O	En cours	Il est prévu qu'elle soit présentée à la commission de la mobilité le 18 janvier en vue de son adoption finale.
23-46	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne aux Services juridiques l'autorisation et l'ordre d'apporter les modifications nécessaires à l'arrêté no T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, afin de refléter ce qui suit : 1. Ajouter l'interdiction de stationnement aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>côté sud de la cour Turnbull;</li> <li>côté est de la rue Mitchell entre Kings College et Albert;</li> <li>côté est de l'avenue Charles, entre Greenwood et McKay;</li> <li>deux côtés de l'avenue Perley, à partir d'un point situé à 350 m de l'intersection de la rue Canada jusqu'à son extrémité;</li> <li>deux côtés, à moins de 10 m des traverses du sentier rue George et rue Charlotte;</li> <li>deux côtés du prolongement du croissant Lilac à partir d'un point situé à 30 m de l'intersection;</li> <li>deux côtés de Liverpool à partir de l'intersection de la promenade Southhampton vers le sud et de l'intersection de la route 7;</li> <li>deux côtés à moins de 45 m de l'intersection Lian-Valcour, dans toutes les directions;</li> <li>côté sud de la promenade Valcour;</li> <li>côté ouest de la rue Lian;</li> <li>côté sud de la promenade Brianna à partir de l'intersection Langille jusqu'à la rue Lian;</li> <li>côté nord de la promenade Brianna, à partir de l'intersection Lian jusqu'à son extrémité.</li> </ul> 2. Ajout d'un panneau « arrêt » sur la promenade Langille à l'entrée de la promenade Valcour; 3. Ajout de panneaux de « cédez le passage » aux endroits suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>promenade Gilridge à l'entrée de Regiment Creek;</li> <li>cour Lebaron à l'entrée de la promenade Gilridge;</li> <li>cour Geyssen à l'entrée de la promenade Gilridge;</li> <li>promenade Brianna à l'entrée de la rue Lian;</li> <li>promenade Brianna à l'entrée de la promenade Langille.</li> </ul>	6/15/2023	I&O	Terminé	

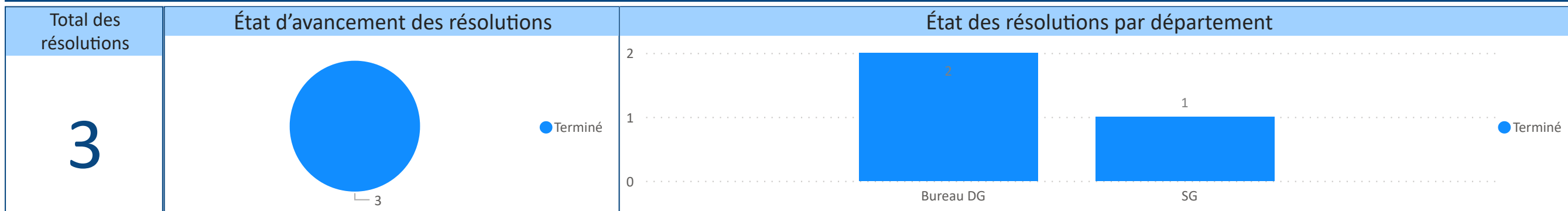
# Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Mobilité



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
21-15	IL EST RÉSOLU QUE le comité sur la mobilité soutienne l'élaboration d'une étude de faisabilité sur la valeur d'une liaison de transport actif au-dessus de la route 8 entre Skyline Acres et UNB, à être achevée après l'étude sur le transport à l'échelle de la ville prévue pour l'année budgétaire 2023.	10/28/2021	I&O	Pas commencé	Le financement reçu pour réaliser l'étude sur la liaison du transport actif de la route n° 8.

# Tableau de bord des résolutions 2023 - Finances municipales et Administration des entreprises



## Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
23-54	IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente de fixer les taux d'imposition en fonction de la prestation des services au lieu de fixer les taux historiques en fonction de la disponibilité des services d'eau et d'égout.	7/27/2023	Bureau DG	Terminé	
23-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au trésorier municipal d'élaborer le plan financier à long terme pour examen par le conseil municipal en se basant sur la stratégie d'ajustement des taux d'imposition suivante : 1. Augmenter le taux d'imposition pour les secteurs nouvellement fusionnés à raison de cinq (5) cents par année, à compter de 2024, jusqu'à ce que chaque sous-unité (soit le DSL de Saint Marys, l'ancien DSL, Lakeside Estates et le DSL de Lincoln) atteigne le taux d'imposition intérieur moins cinquante (50) pour cent du coût des trottoirs, de l'égout pluvial et du transport en commun à itinéraire fixe ; et, 2. Augmenter le taux d'imposition des propriétés situées à l'extérieur à raison de cinq (5) cents par an, à partir de 2024, jusqu'à ce que les zones extérieures atteignent le taux d'imposition intérieur moins cinquante (50) pour cent du coût des trottoirs, des égouts pluviaux et des transports en commun à itinéraire fixe.	7/27/2023	Bureau DG	Terminé	Résolution affinée et complétée pendant le budget.
23-62	IL EST RÉSOLU que le personnel étudie la possibilité d'appliquer un code de conduite similaire aux bénéficiaires de subventions communautaires et aux fournisseurs de services et de produits.	8/31/2023	SG	Terminé	